

Les crédits

Cependant, comme les députés le savent, le prestige et le standing du poste de gouverneur général sont en déclin aux yeux de la population pour trois raisons.

Premièrement, un nombre croissant de gens croient que, en démocratie, la population doit avoir son mot à dire dans le choix de la personne qui occupe le poste de chef d'État. Deuxièmement, les Canadiens préfèrent que la personne nommée se situe au-dessus du sectarisme politique. Ce critère n'a pas été respecté.

• (1225)

Troisièmement, la population n'accepte plus les privilèges de toutes sortes accordés au titulaire du poste de gouverneur général comme l'exemption de l'impôt sur le revenu et la possibilité de toucher deux sortes de pensions.

Le premier ministre n'a tenu compte d'aucun de ces facteurs en faisant la nomination qu'il a annoncée aujourd'hui. Par conséquent, les réformistes jugent la nomination mal inspirée et regrettable, et ils tenaient à ce que cela soit dit clairement à la Chambre.

M. Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, cela ne s'est jamais vu dans l'histoire du Canada. J'ai une seule précision à apporter. Le gouverneur général nommé a fait savoir au gouvernement qu'il acceptera son traitement de gouverneur général et qu'il versera sa pension au Trésor public.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous commençons maintenant la période de 10 minutes réservées aux questions et aux observations faisant suite au discours de la secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Madame la Présidente, pour revenir à la question du régime de retraite des députés et de la nécessité de le réformer, je voudrais faire quelques observations à la suite du discours de la députée de Halifax et lui poser certaines questions auxquelles, j'espère, elle voudra bien prendre le temps de répondre.

Tout d'abord, le problème est que le premier ministre actuel a dit il y a un an, lorsqu'il était dans l'opposition, qu'il réformerait le régime de pension en une journée si on lui en donnait l'occasion. Il est maintenant en poste depuis un an et n'a pas encore réformé le régime de pension, tel qu'il l'avait promis. Tout est écrit dans le livre rouge. Il voulait établir un âge minimum, 55 ans, et mettre fin au cumul de pension et de traitement.

Nous pourrions appuyer cela, sauf que nous voudrions que l'âge minimum soit 60 ans au lieu de 55 ans. Nous irions plus loin et corrigerions ce qui, à notre avis, ennuie les contribuables canadiens, soit le fait que, quel que soit le montant qu'un député verse dans son fonds de pension, les contribuables doivent en

verser davantage. Pourquoi les contribuables auraient-ils à financer ce généreux régime de retraite? Pourquoi le gouvernement ne se contente-t-il pas de verser des cotisations équivalentes à celles des députés?

La députée de Halifax convient-elle que les cotisations versées par le gouvernement ne devraient pas dépasser celles versées par le député si nous voulons regagner le respect du secteur privé et la confiance des Canadiens? C'est un des changements que nous ferions en plus de ce qui est écrit dans le livre rouge des libéraux.

De plus, la députée ne trouve-t-elle pas que l'âge minimum devrait être 60 ans au lieu de 55 ans? Cela rendrait le régime plus solide du point de vue actuariel et le rapprocherait davantage de ce qui existe dans le secteur privé. Si un député voulait commencer à toucher sa pension avant cet âge minimum, ses prestations seraient réduites, comme dans les autres régimes du genre.

Tout ce que nous demandons dans notre motion, c'est que le gouvernement répare une injustice, et c'est vraiment une injustice qui ennuie les contribuables canadiens. Nous voulons simplement changer cette partie de la rémunération des députés qui est trop généreuse, et non pas le salaire des députés qui est trop bas.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas trouver un équilibre entre trop et trop peu? Pourquoi le gouvernement actuel ne peut-il pas établir un équilibre entre bon gouvernement et gouvernement intéressé? Pourquoi les libéraux ne peuvent-ils pas établir cet équilibre et prendre les mesures qu'ils promettaient de prendre lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition? Maintenant qu'ils siègent du côté ministériel, ils n'en font rien ou bien font le contraire. C'est ce qui exaspère les contribuables. C'est ce qui inquiète les gens.

Comme dernière question, ne trouve-t-elle pas que le régime public de retraite est plus avantageux que n'importe quel autre du secteur privé? Les politiciens, les députés, font partie d'un club exclusif de 295 membres seulement, dont probablement 30 de trop. Le nombre devrait en être réduit à 265 seulement. Le gouvernement prévoit maintenant le porter à 301 parce qu'ils travaillent si dur. Si nous avons un régime plus avantageux que ceux du secteur privé, ne trouve-t-elle pas un peu embarrassant qu'elle-même, à titre de députée, jouisse de quelque chose de meilleur que ce qui existe ailleurs? Nous venons siéger au Parlement de notre plein gré. Nous connaissons les sacrifices qui en découlent. Nous connaissons la tâche qui nous y attend. Si nous nous lamentons à propos de ce que nous allons perdre quand nous partirons—la députée ne l'a pas fait, je fais allusion à certains autres orateurs libéraux qui ont signalé cet aspect—et si nous nous lamentons à propos de ce qui nous attend à notre retour dans le secteur public, nous ne devrions pas devenir députés pour commencer.

• (1230)

Voilà ce que j'avais à dire. J'essaie d'être raisonnable. Je tâche de susciter un appui pour la motion à l'étude, qui ne fait qu'appuyer ce que les libéraux ont promis. Nous voulons qu'on agisse avant que 53 députés de plus ne deviennent admissibles au régime tel qu'il existe sous les règles actuelles. Nous voulons faire modifier le régime de retraite actuel des députés. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas?